Paris Biotech Santé

FACTURE D'AVOIR *N°001/2026A*

Destinataire

EXTOME
128 rue de la Boétie
75 008 Paris

Paris le 18 février 2026

Réf. : convention d'incubation : 25/05/2021 - avenant : 25/05/2023

Description	Montant en euros
AVOIR SUR FACTURE N°036/2025 DU 25 NOVEMBRE 2025	
Dépenses directes engagées par Paris Biotech Santé pour le compte de EXTOME pendant la période d'incubation du 25/05/2021 au 25/11/2023 :	
19 150,00 HT	
Total dû 19 150,00 € HT Total dû 22 980,00 € TTC	
Montant total HT 1er acompte	-6 383,33
TOTAL TTC à payer	**-7 660,00**
dont TVA à 20 % déductible lors du règlement	-1 276,67

Paris Biotech Santé . Faculté de Santé. Université Paris Cité . 24, rue du Faubourg Saint Jacques.75014 PARIS . Tél. : 01 53 10 53 10
contact@parisbiotechsante.org . APE : 7022Z . Siret : 434 969 317 00024

Paiement par virement bancaire à réception de facture

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

code bancaire	code guichet	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47
IBAN	FR7610027806500000206513014 7		
BIC	CMCIFR2A		